



SORNAY, le 12.09.2014

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 11 septembre 2014, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Excusés : BOULAY Arnaud, MAZIER Béatrice

Représentés : COMTET Jean-Paul par MARLIN Patrice, GROS Romain par Nadine BOULAY

Secrétaire de séance : MARLIN Patrice

Le compte-rendu du 11.08.2014 est approuvé à l'unanimité.

ETUDE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier de l'association de la cantine scolaire de Sornay sollicitant une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie ou la totalité de la perte de nourriture représentant un montant 781.51 € en 2014 suite à un dysfonctionnement de l'armoire de congélation.

Aurore MARECHAL – DE JESUS, membre du bureau de l'association de la cantine scolaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 780 €, pour couvrir cette perte de matières premières.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR 2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée divers projets d'aménagements sur la voirie communale éligibles en partie à la subvention au titre du produit des amendes de police.

Il est proposé la mise en place de diverses signalisations verticales, la création et diverses reprises de passages pour piétons et la mise en place de bornes en pins. Les objectifs principaux sont la réduction de la vitesse et la sécurisation des piétons.

Un devis de la société A&SR – Branges d'un montant de 3 653.56 € HT soit 4 384.27 € TTC, est présenté.

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Julien PRUDENT), décide de solliciter le Conseil Général de Saône-et-Loire pour l'octroi d'une subvention au titre du produit des amendes de police se rapportant au dossier présenté.

ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée est informée du mauvais état des tuyauteries depuis les compteurs jusqu'aux points de pénétration dans le bâtiment regroupant la boulangerie et deux logements OPAC, dans le bourg de Sornay. Le remplacement de l'ensemble de cette tuyauterie semble nécessaire. Renseignement sera pris auprès du Syndic de Copropriété afin d'étudier quelles charges incombent à quelle partie.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « CREATION DE 3 CLASSES A L'ETAGE DE L'ECOLE DES GARÇONS »

Monsieur le Maire propose de constituer une commission d'appel d'offres pour le marché à procédure adaptée « Travaux aménagement école dite de garçons ».

Les membres de la commission d'appel d'offres sont désignés comme suit :

Président : Christian CLERC

Membres titulaires : Nathalie FAILLET-GEOFFROY, Alain COURTOUT, Patrice MARLIN

Membres suppléants : Patrick PELLIGAND, Jean-Paul COMTET, Nadine BOULAY

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : ANNEXE DU REGLEMENT DU PPRI A LA PIECE 6.1 DU PLU

Le Maire rappelle qu'une pièce annexe au PLU avait été omise. Il s'agissait du règlement PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations).

Après avoir mis à disposition pendant une durée de 1 mois du 1^{er} août au 31 août 2014 le dossier de modification simplifiée, après avoir fait mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU. La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparent dans un journal diffusé dans le département. Le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public en mairie.

DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA SOCIETE DE CHASSE

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier de la société de Chasse. Elle sollicite une assistance matérielle de la Commune consistant à creuser une tranchée le long de la desserte desservant la cabane de chasse afin de réaliser un sous branchement pour pouvoir être approvisionnée en eau potable.

La société de chasse porte l'attention sur le fait qu'elle est une des seules associations à ne pas bénéficier de lieu de rencontre dont l'entretien est assuré par la Municipalité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à leur demande d'assistance technique.

SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE AGISSANT SUR LA COMMUNE DE SORNAY – MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un règlement concernant les travaux forestiers sur la commune a été approuvé par délibération en date du 03 juin 2013.

Il fait part à l'Assemblée que ce règlement doit être modifié et qu'il conviendrait de demander une indemnité financière valant réparation à l'exploitant forestier qui aurait occasionné des dégâts sur les voies communales et chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte du règlement – état des lieux initial et final afférent à ces travaux.

PROPOSITION POUR REMPLACEMENT LORS D'ABSENCES DU PERSONNEL AFFECTE AUX ECOLES

Monsieur le Maire porte l'attention des conseillers municipaux sur la difficulté voire l'impossibilité à ce jour, de remplacer les personnels affectés aux écoles lors d'arrêts maladies ou jours de formations. Cette problématique est notamment due à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il présente donc un curriculum vitae d'une personne ayant les diplômes requis pour prendre en charge les enfants et pour mettre en place des animations sportives notamment.

Il indique qu'en cas de remplacement, appel sera fait à cette personne en contrat à durée déterminée, de manière ponctuelle dans un premier temps.

BILAN DE L'EVALUATION EN MILIEU DU TRAVAIL EFFECTUEE AUX SERVICES TECHNIQUES PAR UN CANDIDAT ELIGIBLE AU CUI-CAE

Lors de sa séance du 12 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité la création d'un emploi en CUI-CAE pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Une commission d'embauche avait été créée pour procéder au recrutement.

Monsieur le Maire informe qu'un candidat avait été retenu pour effectuer une EMT (Evaluation en Milieu du Travail) en collaboration avec Pôle Emploi, d'une durée d'une semaine, sans coût pour la Commune. Celui-ci ayant donné toute satisfaction, un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du mois d'octobre 2014, à 24 heures hebdomadaires, pris en charge à 90% par l'Etat, lui sera proposé dans les prochains jours.

AFFAIRES DIVERSES

- Diverses informations relatives aux élections sénatoriales sont communiquées aux élus.
- Un bilan est fait de la rentrée scolaire. Effectifs maternelle et élémentaires : 61 et 133. Inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires : 160. Inscrits en garderie périscolaire : 70. Inscrits au bus : une centaine d'enfants.
- Une date est définie pour une prochaine commission voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 10 mn.

Le Maire de Sornay,

Christian CLERC